Jans Jean. Jansens Alphonse. Janssens Arthur. Joni Georges. Jouenne Julien. Kieny Louis. Kinta Alphonse. Klinq Pierre. Labbens Henri. Lagouge Arthur. Lallemand Lucien. Lamarque Paul. Lambert Paul. Lambert Jean. Lammens Gustave. Lardinois Georges.

Laurie Lièvin. Lauwereys Pierre. Lavallée Emile. Lebacq Henri. Lebrun Jules. Lechantre Théodore. Leclercq Emile. Leclercq Gustave. Leclercq Henri. Lecomte Albert. Lefebvre Alfred. Lefebvre Désire. Lefebvre Jean-Baptiste. Lefebvre Louis. Lefebvre Louis. Lefevere Oscar. Legot Jean-Baptiste. Lehouck Henri. Lemaine Gustave. Lepainteur Albert. Lepere Henri. Lepers Alphonse. Lepers Clement. Lepers Julien. Leplat Charles. Lerisson Oscar. Leroy Jules. Leruste Jean-Baptiste. Leuridan Louis. Leveugle Georges.

Leveugle Lucien. Lézy Gustave. Liebert J.-B. Lierman Félix. Lièvin Emile. Lièvin Gustave. Lothiot Achille. Madou Albert. Maes Louis. Mahieu Georges. Mairesse Henri. Malfait Jules. Maole dit Mattoulet Charles. Maret Alfred. Marquet Hippolyte. Marx Armand. Massez J.-B. Masson Wilbert. Matisse Alfred. Matton Hector. Mazurelle Emile. Meau Alphonse. Menu Arthur. Mercier Achille. Mercier Pierre. Merrheim Alexandre. Meseure Julien. Meuniere Charles. Mittler Jean. Moreels Arthur.

Moulard Oscar. Moutier Louis. Mouveaux Auguste. Mulebecq Henri. Neetesonne Charles. Néré François. Nerinck Henri. Niemegeirs Joseph. Noclain Jules. Noyen Albert. Noyen Eugène. Nys Emile. Nys Octave. Orange Emile. Ovaere Emile. Parent Anatole. Parent Emile. Pauwels Julco. Pauwels Louis. Pean Georges. Petit Edmond. Piat Auguste. Picavet Georges. Picquette Henri. Plateau Clément. Plomion Charles. Pluquet Adolphe. Pluquet Léon. Poirier Andre. Poissonnne Jules.

Portois Jules. Poulain Henri. Pouliu Henri. Prévost Jules. Prouvost Victor. Pultz Edouard. Quittelier Emile. Ramu Arthur. Raux Louis. Rogeemau Charles. Roland Emile. Rose Arthur. Rosier Charles. Roussel J.-B. Roussel Théodore. Rip Henri. Schamp Gustave. Scherpereel Pierre. Segard Carlos. Seignez Joseph. Senechal Alphonse. Seugier Polidor. Sidders Daniel. Sirejacob François. Six Emile. Soyez Oscar. Spengler Louis. Stofiin Charles. Sturbaut Bernard. Sturbeaux Augustin.

Teltier Appolonius. Thieffry Pierre. Thiétart Paul. Tilly Emile. Tourbier Alexandre. Treffel Gustave. Trinille Jean. Truffaut Jules. Trullemans Camille. Tullier Louis. Turpin Oscar. Vaultant Jules. Van Bever Henri. Vandamme Louis. Vande Maele Emile. Vandendorpe Alfred. Vanden Eede Desire. Vanden Eynde Charles. Vandenpoel Remy. Vanderbeeken Jules. Vandercruyssen Emile. Vandeveldé Joseph. Vandecoorde Charles. Vaneffenterre Gérard. Van Haebost Maximilien. Vanhamme Charles. Vanhecke Julien. Van Hessche Charles. Vanhesche Louis. Vanhoolandt Pierre.

Vanhuysse Arthur. Vannol Henri. Vanreust J.-B. Vanroyen Emile. Vanslambrouck Victor. Vantier Georges. Vantroys Arthur. Van Wolput Félix Varrasse Clovis. Vein Alphonse. Veinmann Georges. Veirman Jean. Verhaeghe Edouard. Verhannemen Théophile. Verschueren Pierre. Veysseire Edmond. Vianne Clément. Viardot J.-B. Villette Clodomir. Vitrant Henri. Voet Hippolyte. Wallerand Etienne. Wangermée Abel. Wannez Benjamin. Wardavoir Emile. Watteau Emile. Werbrouck Alose. Wilfart Hector. Wilfart Jules. Willaume Louis. Willot Louis. Wydauw Charles. Wynands Henri.

TOURCOING

Canton Nord. — Barré Arthur. Blancke Joseph. Bourgois Alfred. Danset Joseph. Dartois Jules. Debaecker Ernest. Debaudringhem Emile. Delannoy Henri. Delberghe Henri. Delfour Henri. Delville Leon. Dennee Alphonse. Deputoy Alphonse. Derou Henri. Derolez Albert. Deschamps Henri. Dessauvages Arthur. Dhuyvetter Ernest. Duesire Aimable. Dumouliu Jules. Fournier Honore. Gheysen Henri. Grimonpon Desire. Hennion René. Leconte Charles. Lehair Arthur. Lemaire Arthur. Leman Emile. Lequesne Achille. Leronze Albert. Libbrecht Emile. Luysaert Vincent. Maes Isidore. Mas Auguste. Masse Ferdinand. Mayeur Camille. Mayeur Victor. Mullier Louis. Pollet Emile. Philippe Eugène. Steux J.-B. Strehelbout Charles. Thanghe Georges. Vanouttenghem Henri. Verbeke Henri.

Canton Nord-Est. — Alexandre Albert. Allion Louis. Baillez Alphonse. Bara César. Beeckmann Amand. Becu Julien. Beernaert Arthur. Benoit Adolphe. Bernard Noel. Berra Edouard. Bersoux Henri. Berthelot Henri. Bonque Charles. Blanche Louis. Bourbonze Albert. Bourgois Gustave. Bourgeois Jules. Boutens Jules. Bouvaine Henri. Boye Louis. Brabant Adolphe. Braye Jules. Bronaux Louis. Brouck Henri. Cabaye Louis. Callens Emile. Callens Paul. Callens François. Caudrelier Victor. Capelle Emile. Carré Arthur. Carrette Charles. Carrette Julien. Castel Arthur. Castel Desiré. Castel Jules. Castelain Camille. Castelain Moise. Castermans Joseph. Catoire Achille. Catteau Alfred. Catteau Cyrille. Catteau Georges. Catteau Henri. Cau Achille. Chon Louis. Claerhout Henri.

Clarisse Amand. Clarisse Marcel. Colombier Marius. Coutanin Alexis. Coquel Achille. Corville Alfred. Corset Justin. Cosman Hippolyte. Coudyser Alfred. Coutenier Désiré-Baptiste. Dalle Henri. Dantreaux Henri. David Emile. Debergnes Adhemar. Debonnet Gustave. Declercq Valery. Decoqueman Alfred. Deconninck Carlos. Deconninck Polydore. Degryse Leon. Dekampe Albert. Delahaye Hélodore. Delahaye Jules. Delahaye Louis. Delambaerea Alexandre. Delannoy Charles. Delbaere Jules. Delberg Henri. Delberg Rémine. Delepaul Charles. Delepluque Ernest. Deleselle Charles.

Deleselle Henri. Deleselle Louis. Delespaul Charles. Deletombe Henri. Deletombe Jules. Delmotte Jean-Baptiste. Delmotte Victor. Delplanque Achille. Delplanque Arthur. Delplanque Louis. Delrue Ernest. Delrue Gustave. Deltombe Louis.

Delvoye Pierre. Demrunck Gustave. Depraele Jules. Deprost Julien. Derutytere Désiré. Derutytere Victor. Dervaux Cyrille. Dervaux Louis. Desbouvries Albert. Deschamps Bernard. Desey Henri. Desmet Alphonse. Desmettre Augustin. Desreumaux Marcel. Destombes Georges. Destombes Rene. Desurmont Andre. Devos Alexandre.

Devos Camille. Devos Henri. Dewaele Julien. Deynoenkeere Cha les. Dhaliuin Camille. Dhalluin Louis. Dhavelous Modeste. Dhooghe J.-B. Dhuslot Noel. Dillies Gustave. Druez Jules. Dubar Arthur. Dubar Edmond. Dubar Eugène. Dubois Gerard. Dubreulle Fernand. Dubrulle Henri. Ducoulombier Georges. Ducoulombier Henri. Duforest Germain. Dujardin Albert. Dujardin Clement. Dujardin Julien. Dupont Antoine. Duquesne Jules. Duquesnoy Louis. Duterte Arthur. Duterte Victor. Duvilleul Jules. Duvillier Victor. Favorel Augustin.

Ferrand Gustave. Flament Alfred. Flipo Joseph. Florin Alphonse. Florin Moise. Fourneau Henri. Fremeaux Albert. Frère Georges. Glaentz. in Jean. Guesnon Prez Auguste. Haderer Louis. Haquette Achille. Haquette Paul. Hocquet François. Hennion Ernest. Heuls Fidèle. Heuls Gustave. Hottekiet Henri. Josson Henri. Knockaert Camille. Lampe Kléber. Langlais Albert. Lebrun Maurice. Leclercq J.-B. Leclercq Jules. Lecomte Adolphe. Lecomte Jules. Lecomte Alphonse. Lecomte Arthur. Lecoutre Désiré. Lidez Louis.

Lefebvre Charles. Lefebvre Jules. Lelen Jules. Lemaire Alphonse. Lemaire Jules. Lemaire Jules. Lemaisse Pierre. Leman Anatole. Leman Louis. Lemettre Florimond. Lepers Auguste. Lepla J.-B. Lepoutre René. Leroux Maurice. Lestrade Leon. Liagre Adrien. Libeer Ernest. Loef Arthur. Lorie Eugène. Loton Henri. Loeuie Eugène. Lorthiois Emile. Lorthiois Jules. Lorthiois Jules. Lorthiois Emile. Lorthiois Jules. Lorthiois Jules. Lorthiois Emile. Lorthiois Jules. Masurel Louis. Matton Victor. Mesthonis René. Marchem Louis. Mesnil Louis. Matton Victor. Mespreuve Josse. Messiaen Léopold. Michaud J.-B. Morel Amance. Morel Ernest.

Muliez Alphonse. Mullier Victor. Paco Joseph. Paradis Léon. Parent Pierre. Peeters Louis. Petiberghien Gustave. Picavet Alfred. Plaisant Jules. Planckaert Edouard. Poissonnier Antoine. Pollet Henri. Pollet Paul. Prouvost Désiré. Provoyeur Jean-Louis. Renard Maurice. Richard Moise. Robbe Henri. Roelins Charles. Rousseaux Charles. Roussel Antoine. Samain Victor. Samayn Désiré. Scalbert Jean-Louis. Scherpereel Franois. Schuettecatte Remy. Sourbeut Alfred. Selosse Jules. Sipois. Schuettecatte Remy. Sourbeut Alfred. Selosse Jules. Sipois. Schuettecatte Remy. Slaves Georges. Snauwaert Théophile.

Souillard Aimé. Spert Pierre. Squedin Emile. Staverlynck Julien. Stock Cyrille. Sury Henri. Tack Ernest. Tiberghien Pierre. Tocq Louis. Toulemonde Paul. Toulmond Gustave. Trachet Désiré. Turck Julien. Turpin Edouard. Valcke Albert. Vancorselis Henri. Vandaele Cyrille. Vandame Arthur. Vandekerckove Jules. Vandenbuick Alphonse. Vandergucht Florent. Vandevenne Henri. Van Elstraete Jules. Vanhoenacker Alphonse. Vanhoutte Emile. Vanmarck Charles. Vanmoorleghem Léopold. Vanoverschelde Jules. Van Ryckeghem Aloïse. Van Werdeghem Oscar. Venerie Camille. Vercant J.-B.

Verfaille Gustave. Verhaeghe Jules. Verhelle Henri. Verrangstraete Henri. Vervacke Henri. Vraenne Alfred. Vienne Gaston. Vlaghe Jules. Wagnon Henri. Wagnon Jules. Wattyn Henri. Wenel Henri.

REVUE DE L'ANNÉE 1895

Cantons de Roubaix et de Lannoy

Octobre. — 2. Visite de M. Lebon, ministre du commerce, dans quelques établissements industriels de Roubaix. Un vol audacieux rue de Blanchemaille : Mme veuve Vandamme, rentière, ballonnée et violentée par deux voleurs. — 3. Un vol d'argenterie rue Sébastopol, chez M. Deledalle-Dazin. — 6. Premier congrès ouvrier trimestriel de l'*Union dramatique du Nord* à Roubaix. Bénédiction de l'école libre Saint-Vincent à Croix.

10. Nouvelle officielle de la prise de Tananarive : drapeaux arborés aux fenêtres des maisons. — 12. Un ouvrier graisseur, Pierre Lanneau, victime d'un accident mortel au peignage Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem. — 13. Une conférence à la *Maison des Œuvres* par M. Gustave Thery, avocat, sur le droit d'accroissement. Courses indiennes à l'hippodrome de Roubaix. M. Pouillier, de Lille, grièvement blessé. — 14. *Explosion dans* un aqueduc au boulevard Gambetta.

16. Arrestation des deux auteurs du vol de chez Mme Vandamme, rue Blanchemaille. — 18. découverte du cadavre d'un nouveau-né au Pont de Croix, à Flers-Breucq. — 19. Une délégation d'industriels roubaisiens au ministère du commerce. Une tentative d'assassinat d'un chaudronnier, Auguste Moulin, sur sa femme, rue Turgot. Suicide de Moulin. — 24. Trois incendies à Roubaix : La ferme Cruque détruite; une meule de blé appartenant à M. D'halluin, au « Trois-Baudets » et un tas de paillassons appartenant à M. Laudrieux, rue Sainte-Thérèse, incendiés.

Novembre. — 6. Tentative de vol dans les bureaux du Mont-de-Piété rue du Collège. Deux arrestations. — 7. Quatre personnes grièvement blessées dans un incendie rue Nain, chez M. Sol, teinturier. — 8. M. Emile Sol, succombe aux suites de ses brûlures. Deux grèves : A la filature Alfred Motte et Cie, rue des Longues-Haies ; au tissage P. et H. Carissimo, au quai de Wattrelos. — 11. L'auteur du détournement de 4,000 francs au Crédit du Nord, Emile Boulque, se constitue prisonnier à Lille. Une nouvelle Ligue républicaine des cantons de Roubaix est en formation. Nouvelle de la mort à Madagascar d'un soldat roubaisien, Georges Accart.

12. Le domestique Cyrille Declercq, de la ferme Agache de Wattrelos passe devant les assises pour coups suivis de mort sur la personne de Jean-Baptiste Declercq; il est condamné à six mois de prison. — 19. Un incendie avait éclaté le 3 novembre chez Mme Howels, rue de la Fosse-aux-Chênes; descente du parquet; trois arrestations. — 27. Un garçon boucher, Jean Vandevoir, victime d'un accident mortel, rue du Fontenoy. — 28. Mme Desobry, femme de l'adjoint au maire de Roubaix, en police correctionnelle, pour tromperie sur la vente du beurre.

Décembre. — 3. Mme Desobry, femme de l'adjoint, est condamnée à 6 jours de prison et cinquante francs d'amende, avec application de la loi Bérenger pour tromperie sur la vente du beurre. — 7. Commencement de nombreux incidents entre M. Deschamps et les collectivistes. — Election d'un président, de trois juges et de quatre suppléants au tribunal de commerce. Un concert organisé par les anciens sous-officiers français de Madagascar. — 9. Le drame d'Evregnies : acquittement de Mme Grière devant la Cour de Mons, inculpée d'homicide volontaire, avec préméditation.

13. Les incendies de ferme continuent : Le feu à la ferme Delerois-Delplanque à Wattrelos. — 13. Nouvelles tentatives d'incendie à Wattrelos. — 16. Conférence de M. Harmant, député, sur belge, à l'Union catholique de Roubaix, sur la situation politique belge. — 19. Détournements dans le magasin d'épicerie, Hector Desfontaines, Grand-Place : arrestation d'une demoiselle de magasin, Marie Vanbruggen et de sa mère. — 23. Violent incendie, rue du Fontenoy : la coopérative « l'Alimentation chevaline » détruite. Tentative d'incendie chez M. Vanhoutte, négociant en grains, rue du Fontenoy, qui semble due à la même main criminelle qui a allumé celui de la coopérative.

27. Un incendiaire, Henri Verhulst, est arrêté à Wasquehal, par la police de sûreté de Roubaix. L'inculpé nie énergiquement. — 28. Une réunion mouvementée au Théâtre Deschamps, qui semble terminer les incidents soulevés par M. Deschamps et les collectivistes. — 30. Un incendie à la ferme de Laverie, à Leers (France). Descente du Parquet à Wasquehal à propos de l'arrestation d'un incendiaire.

BELGIQUE

Les habitations ouvrières dans le centre. — La loi du 9 août 1889, créée par le gouvernement catholique pour aider au développement des maisons ouvrières, a porté ses fruits dans le centre.

Le succès a été si grand que déjà la plupart de ces sociétés se voient forcées d'augmenter leur capital. Dans le canton de La Louvière la société anonyme « la Maison ouvrière » porte actuellement son capital de 60,000 à 100,000 francs.

Dans le canton de Roeulx le conseil d'administration de la société anonyme « Chaq'es Maison » s'est réuni dimanche et a décidé de porter son capital de 40,000 à 200,000 fr.

Le Roi a signé marsdi de nombreuses nominations de bourgmestres, parmi lesquelles la plus importante est celle de Koekelberg. Le nouveau titulaire est M. Hellinckx, catholique.

Au Congo Belge. — L'Etat du Congo a reçu un télégramme confirmant la victoire du capitaine Lothaire sur les révoltés de Lulnabourg et annonçant que les officiers *Franken* et *Augustin*, et le sergent Langerock ont été tués le 18 août à Gandu. Le lieutenant Saudrart et le sergent Decorte ont été tués le 14 septembre à Lomain.

Un départ pour le Congo. — Un télégraphie d'Anvers le 7 janvier. — Aujourd'hui 7 janvier le « Coomassie » de la ligne régulière entre Anvers et le Congo, a quitté notre port pour le Continent noir. Et, comme à tous les départs précédents, il y avait dès dix heures foule sur le quai, foule sur le pont.

L'importance du départ était cependant inférieure à celle des précédents; il n'y avait en tout qu'une quarantaine de passagers ce qui nous paraît néanmoins un chiffre déjà très raisonnable.

Peu d'anciens Congolais à bord: nous n'avons vu aucun de ceux qui ont occupé au Congo un poste important. Les dernières marchandises déposées sur le quai sont emmagasinées dans les cales qui sont hermétiquement fermées. A tout instant, des voitures de places amènent des voyageurs. Les bagages sont provisoirement déposés sur le pont, à babord, près de la dunette où les passagers viennent les vérifier.

A 11 heures il était déjà impossible de découvrir un coin libre au quai où se faisait l'embarquement. A bord l'animation est extraordinaire. Nous remarquons parmi les passagers de 1re classe MM. Adrien Claes, avocat, et Fernand Paleffe, docteur en droit, qui partent tous deux en qualité de *magistrats pour le département des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Congo*. M. Hennaux, docteur en médecine, et le docteur Résignon, pour le département de l'intérieur, le docteur Correven, pour la compagnie du chemin de fer; Moraux et Borissene, sous-lieutenants de la force publique; Orval et Delvigne, sous-intendants, etc., etc.

La cargaison du *Comassie* se compose principalement de matériel de chemin de fer, de rails, de poutrelles, de douves, de provisions diverses pour les différentes expéditions : conserves, riz, vins, liqueurs, des tissus, des rouleaux de laiton, des caisses de biscuits, de perles, de quincailleries, des barils de chaux, des tonnes, du ciment, du charbon, des briquettes, des planches de sapin, des caisses de bière. Eu égard aux dimensions de ce steamer, ce chargement est insignifiant. Ce n'est pas la moitié de ce que le *Comassie* peut emporter.

Au moment où le steamer va démarrer, la foule qui se presse sur les quais est énorme, tandis que plus loin les promenoirs fourmillaient de curieux, parmi lesquels beaucoup d'officiers de nos régiments. Et quand le *Comassie* a largue ses amarres, les mêmes manifestations déjà vues aux départs précédents se sont reproduits.

Adieux émus, hurrahs enthousiastes venant de part et d'autres se sont croisés. Pendant que le steamer entraîné par son remorqueur, passait rapidement devant le front des promenoirs du haut duquel amis et inconnus saluaient d'un hourrah les passagers groupés sur le pont, et disparaissant bientôt derrière le coude du fleuve.

Le steamer n'a levé l'ancre qu'à 3 h. 1/2: malgré toute la diligence des ouvriers, ils n'ont pu achever entièrement les réparations à la machine et un certain nombre d'entre eux feront même un bout de voyage à bord du steamer pour les compléter.

Bruxelles. — Un train spécial partira de Bruxelles le 18 janvier emmenant à Paris de nomb eux français et belges qui assisteront au banquet offert par la Chambre de commerce belge à Paris.

Le ministre des travaux publics de Belgique, M. Nyssens, y assistera. Le banquet sera présidé par le baron d'Anethan, ministre de Belgique à Paris; plusieurs ministres français ont promis d'assister à cette fête.

Un déraillement sur la ligne du Midi. — *Retards considérables.* — Lundi sur une locomotive rentrait au dépôt de la gare du Midi, quand, arrivée à la bifurcation de la ligne de l'Ouest, elle déraila.

Les deux voies furent obstruées et dégagées à onze heures et quart et la circulation des trains complètement rétablie.

L'express de Paris qui, régulièrement, doit entrer en gare à 11 h. 20, est arrivé avec un retard assez considérable, ayant dû ralentir forcément sa marche en cours de route.

Une grève de tisseurs à Roulers. — Mardi matin, 250 ouvriers tisserands ont refusé de reprendre le travail dans un établissement de Roulers parce qu'ils ne gagnent pas assez. Le fabricant consent à visiter tous les établissements de tissages similaires de la province, avec quelques-uns de ses ouvriers, pour leur démontrer qu'ils sont mieux payés qu'ailleurs.

Un crime à Attenhoven. — Dimanche dernier, un ouvrier, Robyns, a été tué à Attenhoven, canton de Landen, par un autre habitant du village, appelé Toubac, qui lui a donné un coup de couteau dans le flanc. Il était arrivé, dit-il, au secours de son frère dans une rixe et, frappé d'un coups de bâton à la tête, il riposta par le coup mortel. Il est arrêté. Le parquet de Huy s'est rendu lundi sur les lieux.

Deux crimes à Ougrée. — Dans la nuit de dimanche à lundi, deux nouveaux crimes ont été commis à Ougrée.

Vers minuit, le mineur X..., et l'ouvrier d'usine Z... entrèrent dans le café que tient l'épouse *Rombeau*, rue du Pont, 46, à Ougrée. Ces individus avaient depuis longtemps eu haine pour les fils Rombeau.

L'un de ceux-ci, Henri, se trouvait au café; il fut insulté par les nouveaux venus. Une dispute éclata; Jean, l'un des frères, réveillé en sursaut, descendit. Il fut accueilli à son entrée dans le café par des coups de revolver tirés par l'un des agresseurs et fut atteint sans gravité au cou.

X... et Z..., expulsés du local, rencontrèrent dans la rue, à quelques pas de la maison Rombeau, un bouilleur, Legrand, qui fut retrouvé plus tard inanimé dans la rue du Pont. Il portait une affreuse blessure à la tête et avait cessé de vivre. Les soupçons se portèrent sur X... et Z... que la police parvint à arrêter environ une heure après la découverte du cadavre. On a trouvé sur l'un de ces individus un casse-tête qui doit avoir servi à tuer Legrand.

Tragique fin de noces. — Ostende, le 7 décembre. — Hier matin avait eu lieu le mariage d'un ouvrier. Comme complément indispensable à cette cérémonie, l'après-midi et la soirée furent consacrés à la visite obligée des estaminets et salles de danse en renom.

De libations en libations, toute la noce fut bientôt mise en gaîté, quand l'un des invités s'avisa d'amener la conversation sur des affaires de famille, paraît-il, plus ou moins délicates.

Il n'en fallut pas plus pour changer la joie générale en disputes acerbes, et le frère du marié, sortant un couteau de sa poche, se jeta sur un de ses beaux-frères, le nommé Simon Maes, débardeur. Celui-ci voulut se défendre, mais il reçut aussitôt un coup de couteau qui lui perfora le ventre. Pendant ce temps, Charles Verbeke père, un vieillard, fut jeté à la porte du cabaret où l'on se trouvait et se fit une large blessure à la tête. Il fut transporté inanimé à l'estaminet du « Petit Paris », pendant qu'on courait chercher un médecin et le vicaire de la paroisse. L'état de Simon Maes est désespéré. Voilà une jolie fin de noce : un frère mortellement blessé, le père gravement atteint, et un autre frère en prison, car le meurtrier a été arrêté, malgré ses dénégations. En effet, Simon Maes déclare formellement que c'est son beau-frère Verbeke qui lui a porté le coup de couteau.

Un vol de 10.000 francs de bijoux à Bruxelles — Deux individus ont pénétré dans l'appartement de M. et Mme M..., boulevard Anspach. Ils y ont fracturé plusieurs meubles et ont enlevé une boîte contenant des bijoux pour une valeur de 10,000 francs. Le coup fait ils se sont enfuis. Mme M... qui rentrait précisément rencontra les deux filous dans l'escalier ; elle les laissa descendre, ne soupçonnant pas ce qui venait de se passer.

Une pharmacie en feu à Comines. — Lundi après-midi, la pharmacie de M. Fernand Van Windekens a failli être la proie des flammes.

Un chat qui s'était introduit dans l'officine renversa une fiole de benzine qui se trouvait près du comptoir. Le récipient s'étant brisé, le naphte se répandit sur le plancher et s'enflamma au contact du poêle.

Sans la présence d'esprit de M. Van Windekens et la généreuse intervention des voisins accourus à la vue du feu, il ne serait rien resté du mobilier.

C'est miracle que la pharmacie n'ait pas sauté, tant les produits inflammables qu'elle renferme.

Une jeune fille noyée dans la Senne. — Une jeune fille de seize ans, Léonie G..., de Bruxelles, a trouvé la mort, lundi soir, dans des circonstances assez mystérieuses.

Elle était allée en compagnie de deux jeunes gens et d'une de ses amies en promenade à Forest et ils rentrèrent le soir à 10 heures. Arrivée à l'endroit connu le « Nieuw-Molai », Léonie quitta ses amis un instant; ceux-ci ne la voyant plus revenir l'appelèrent et tout à coup entendirent la chûte d'un corps dans la Senne qui passe non loin. Jusqu'ici les recherches pour retrouver son cadavre n'ont pas abouti.

Une jeune fille morte de chagrin d'avoir été volée. — Une bonnête jeune fille, Mlle V..., appartenant à une excellente famille, était demoiselle de magasin dans une pâtisserie du boulevard du Nord; elle était parvenue à faire des économies qu'elle avait placées à la caisse d'épargne.

Samedi soir, en pénétrant dans sa chambre, Mlle V... constata qu'on avait enlevé de sa malle des bijoux et son livret de la caisse d'épargne.

La jeune fille éprouva une telle émotion, qu'elle tomba malade et mourut dimanche dans la soirée.

L'enquête a établi que le vol a été commis par une servante de la maison, qui a pris la fuite après s'être rendue avec le livret à la caisse d'épargne, où elle retira les économies de Mlle V..., en imitant la signature de celle-ci.

Tourcoing. — Un arrêté royal du 21 décembre a approuvé l'arrêté par lequel le bourgmestre de Tourcoing a désigné M. U. Van Migheem, pour continuer à remplir, pendant une année, à partir du 1er janvier 1896, les fonctions de commissaire de police en chef de la ville.

— *Un procès de presse.* — Une action est intentée par M. l'abbé Renard, curé de Froyennes, contre le journal l'*Ecohomie*, de Tournai qui, au lendemain des fêtes de Noël, avait dit que les enfants d'un libéral avaient été exclus d'une distribution de jouets et renvoyés par le curé, les mains vides.

Le journal libéral terminait son article en adressant un appel en faveur de ces enfants. M. l'abbé Renard, se jugeant diffamé, réclame 1.500 francs de dommages-intérêts.

Menin. — *Le mouvement de l'état-civil pendant l'année 1895.* — Le nombre des naissances s'élève à 606, dont 313 garçons et 293 filles; les naissances illégitimes se chiffrent à 22 garçons et 27 filles.

Le nombre des décès est de 460, dont 12 par mort violente; il y a eu 23 enfants morts-nés. 192 mariages ont été publiés et 123 a été célébrées. 1243 personnes ont établi leur résidence à Menin, 786 en sont sorties. La population de la ville était de 16,570 habitants à la date du 31 décembre 1895.

— *Le cercle Sainte-Cécile* organise une soirée musicale et chantante pour le dimanche 12 janvier prochain, à 5 heures du soir, au café de la « Couronne Impériale », au faubourg de Bruges. Des artistes gantois prêteront leur bienveillant concours à cette fête dont l'entrée sera gratuite.

Courtrai. — *Un concert de bienfaisance au Cercle Amicitia.* — Le dimanche 19 janvier, le Cercle choral Amicitia, offrira un concert dans la grande salle des fêtes des Halles, avec le concours du Cercle Choral des Dames et de plusieurs artistes étrangers. Le concert aura lieu à 6 heures. Le programme comprendra un oratorio en 3 parties, *Rédemption*, paroles et musique de Ch. Gounod.

Prix des places 5 francs. Une répétition générale aura lieu le samedi 18 courant à 6 heures. Prix des places numérotées 2 fr. et 1 fr.

— *Syndicat des voyageurs et patrons.* — Le Cercle St-Joseph, de Tourcoing, viendra donner une fête au profit de cette œuvre le 12 janvier prochain, dans les salons du Burgerkring. Au programme « pour le drapeau » un drame d'un membre distingué du Cercle St-Joseph, M. Hubert Immers.

— *Rédemption* oratorio de Gounod sera exécuté le 19 janvier prochain aux Halles (grande salle). Les solistes seront : Mlles Dyria Beumer et Elsa, MM. Moussaux et Pielkan.

— *Tribunal de 1re instance* (2e chambre correctionnelle). — Audience du 7 janvier 1896. — *Coups et blessures.* — Une peine de 30 francs d'amende ou subsidiairement 8 jours de prison est prononcée contre Deconinck Joséphine et Caroline de Courtrai. — Pour une prévention semblable, Beckman Henri, d'Halluin, est condamné à 3 mois de prison et 50 francs d'amende.

Outrages à la police. — Une amende de 26 francs ou 8 jours de prison est prononcée contre Vandenbroucke Céline, cabaretière à Courtrai.

— La même peine est prononcée contre Speeckaert Julie, ménagère à Menin pour outrage envers un témoin.

ENRHUMÉS ! — Prenez le sirop pectoral DELABARRE. il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchites, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 879

PRIME A NOS LECTEURS

La prime que nous offrons aura sa place marquée dans toutes les familles abonnées au JOURNAL DE ROUBAIX. *C'est le plus intéressant cadeau que le père de famille puisse offrir à sa femme ou à ses filles, c'est le cadeau que le fiancé doit offrir à sa fiancée.*

LES PROPOS DE TANTE ROSALIE

disent à la maîtresse de maison, à la mère de famille, comme à la jeune fille tout ce qu'une femme doit savoir pour bien tenir sa maison.

Cuisine, salle à manger, cabinet de toilette, salon, hygiène, recettes et conseils divers, tout est contenu dans les 3 cent pages de ce intéressant ouvrage.

Le volume coûte 1 vrais francs; les lecteurs du JOURNAL DE ROUBAIX, *le trouveront dans nos bureaux au prix de* **1 fr. 75** *et par poste* **2 fr.** 44166—30

VOLTAIRE

Une page nouvelle de l'histoire littéraire de Voltaire où celui-ci n'apparaît pas en belle posture.

Parmi ses amis les plus fidèles, Voltaire compta le conseiller genevois François Tronchin. Celui-ci était le frère de Robert Tronchin, le fermier général très en vogue à Paris pendant plusieurs années de la seconde moitié du XIIe siècle ; il était le cousin du procureur général Tronchin. l'ami de Montesquieu, et du célèbre médecin du même nom.

Après avoir étudié à Paris, y avoir vécu ensuite quelques années et s'y être marié, il revint s'installer à Genève, d'où il était originaire. Il ne tarda pas à y entrer au « Conseil des deux cents », qui était le pouvoir législatif de la république; de là il passa au « Petit Conseil », qui constituait le pouvoir exécutif.

François Tronchin, fort honnête homme, partageait son temps entre les devoirs de sa charge, des travaux littéraires et le soin de la formation d'une galerie de tableaux qui devint bientôt très remarquable.

C'est en 1754 qu'il connut Voltaire, dont il devint l'intime.

Un de ses descendants, M. Henry Tronchin, vient de faire un livre très intéressant avec les papiers laissés par le conseiller.

Une grande partie en est consacrée aux relations de celui-ci avec le célèbre écrivain, qui est l'idiole de nos modernes « anticléricaux. »

***

On sait dans quelle situation critique Voltaire se trouvait à la suite de sa rupture avec le roi de Prusse et que, banni de Berlin, virtuellement exilé de Paris où ses amis et sa nièce sollicitaient en vain son rappel, il allait errant de Mannheim à Mayence, à Strasbourg, à Colmar, ne trouvant à chaque ville où il s'arrêtait qu'un asile précaire et mal assuré. Ce fut de Colmar qu'il se rendit à Lyon, où il fit la connaissance de Robert Tronchin, qui devint son banquier. Déjà il était l'ami du docteur Tronchin, « l'oracle de Genève ». Dans ces conditions il résolut de s'aller fixer en cette ville, où il arriva, le 12 décembre 1754, chaudement recommandé à François Tronchin par son frère Robert.

Le 1er février 1755 le Conseil lui délivra l'autorisation « d'habiter le territoire de la République, sous le bon plaisir de Sa Seigneurie. » A peu de jours de là, le 11 février, Robert Tronchin achetait du conseiller Mallet, pour la somme de 87,200 livres de France, une maison de campagne située aux portes de Genève, sur le plateau de Saint-Jean. Il en donnait la jouissance immédiate à Voltaire par un bail indéfiniment renouvelable de trois en trois ans. En échange de cette jouissance, Voltaire contribuait pour 77,000 francs dans l'achat, et Robert Tronchin, rentrant en possession de Saint-Jean, ne devait lui rembourser que 38,000 livres. Le mobilier évalué à 15,000 livres devenait la propriété de Voltaire.

Tous les agréments se trouvaient réunis dans cette maison de Saint-Jean. Voltaire en dit dans une de ses lettres : « C'est le palais d'un philosophe avec les jardins d'Epicure. » Il voulut la baptiser lui-même et l'appela les *Délices*. Il devait y rester dix ans, jusqu'en 1765, l'époque à laquelle il se fixa définitivement à Ferney, laissant la jouissance des Délices à François Tronchin.

Pendant ces dix ans le conseiller fut le factotum du philosophe, qui ne se faisait pas faute de mettre à sa charge toutes sortes d'encombrantes, fastidieuses et trop souvent compromettantes obligations.

Voltaire est à peine installé aux Délices, qu'il se voit menacé d'une grosse affaire avec le Petit Conseil. Des copies de la *Pucelle* courent dans Genève, et il est bruit qu'un certain Grasset, agent du libraire Bousquet, de Lausanne, se dispose à éditer le poème.

La décision de Voltaire fut bientôt prise ; il résolut de désavouer une paternité gênante. Le difficile était de faire croire à la sincérité de ce désaveu ; pour y parvenir, il organisa une de ces comédies dont il était coutumier.

Avant d'être au service de Bosquet, Grasset avait été au service des Cramer, les plus importants libraires de Genève, qui l'avaient congédié, quelques mois avant l'incident de la *Pucelle*, à la suite d'abus de confiance dont il manifestait, d'ailleurs un profond repentir. Grâce à l'intervention de ses anciens patrons et à l'intervention de François Tronchin, l'affaire avait été étouffée; mais Grasset ne se souciait pas de reparaître à Genève; il tenait encore moins à faire parler de lui, de peur qu'on n'apprît les indélicatesses dont les Cramer avaient eu la générosité de ne rien dire. Aussi Voltaire, informé de tous ces faits, mit-il en œuvre toute sa diplomatie pour attirer Grasset aux Délices. Il lui écrivit plusieurs lettres, lui envoya plusieurs fois son secrétaire et finit par le décider à venir. Il lui promet alors son appui, lui laisse entrevoir qu'il lui donnera ses œuvres à imprimer et assurera sa fortune. Voltaire sait qu'un manuscrit de la *Pucelle* se trouve à Genève entre les mains d'une demoiselle du Breil; il prie l'ancien employé des Cramer d'examiner cet exemplaire et de lui en copier quelques lignes.

Le lendemain, ayant pu voir Mlle du Breil et copier dix-sept vers de son manuscrit, Grasset revint aux Délices et montra sa copie à Voltaire. Celui-ci le retint à dîner, mais lorsqu'il s'agit de rendre le papier il s'y refusa — énergiquement, saisit le libraire au collet, appela ses gens qui accoururent, armés de pelles et de bâtons. Grasset tira son épée et ne parvint qu'avec peine à se dégager, laissant sa copie entre les mains de l'auteur.

C'était le premier acte de la comédie que Voltaire se proposait de jouer. Voici le second.

Nanti de la copie écrite de la main de Grasset, il court chez le résident de France, M. de Montperoux, place sous ses yeux le papier « infâme », joue l'indignation, entraîne le résident chez le lieutenant de police et dépose une plainte contre Grasset. Quelques heures après le pauvre diable était jeté en prison.

De retour aux Délices, Voltaire écrit au premier syndic :

« Il est évident, disait-il, que le nommé Grasset n'est venu en cette ville que pour y répandre l'*abominable* feuille qu'il a apportée, puisque la justice en a trouvé chez lui trois exemplaires écrits de sa main. Il arriva de Paris, il y a deux ou trois mois, chargé de ce *scandale*. Je sais à peu près de quelle main part *c